



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SÉLECTION DES CABINETS D'AVOCATS-CONSEILS DE LA BCEAO - DP-Z00-DBA-044-2023

I- OBJET

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Etablissement Public International dont le siège est situé à Dakar, Avenue Abdoulaye FADIGA, BP 3108, République du Sénégal, lance un appel à manifestation d'intérêt, avec présélection, en vue du recrutement de Cabinets d'Avocats-conseils, pour l'accomplissement des prestations de conseil juridique et d'assistance dans la gestion de ses dossiers contentieux. Cette assistance sera formalisée par la conclusion d'une convention cadre entre la BCEAO et les Cabinets retenus.

L'appel à manifestation d'intérêt vise à permettre la constitution d'un réseau de Cabinets d'Avocats-conseils établis dans chacun des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, à savoir un Avocat pour le Siège, un pour chaque Direction Nationale de la BCEAO¹ et un pour le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Les principaux objectifs attachés à la mission qui sera dévolue aux Cabinets retenus consistent notamment à :

- assurer la défense des intérêts de la BCEAO et de son personnel devant toute administration, toute juridiction et tout organisme juridictionnel, arbitral, disciplinaire ou de quelque nature que ce soit, comme demandeur ou défendeur ;
- fournir à la Banque des conseils sur l'application et l'interprétation des textes en vigueur, ainsi que sur l'élaboration, la rédaction et l'application de tout document à valeur juridique et contractuelle ;
- appuyer la BCEAO dans la rédaction et la validation de tout texte à caractère juridique ou normatif ;
- fournir dans les meilleurs délais des réponses aux problèmes juridiques auxquels celle-ci est confrontée dans le cadre de ses activités ;
- mettre à la disposition de la BCEAO tous textes légaux et réglementaires ainsi que toute information à caractère juridique qu'il juge utile de porter à sa connaissance, susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement juridique et sur les activités de la Banque Centrale, dans le cadre de la veille juridique et réglementaire, jurisprudentielle et doctrinale ;
- assister tout Avocat commis par la BCEAO, dans toute procédure engagée par elle ou à son encontre ;
- participer à des séminaires et à des sessions de formation organisés par la Banque Centrale, dans le cadre de sa fonction normative, notamment l'élaboration d'avants-projets de textes législatifs et réglementaires, d'actes juridiques communautaires, tels que des règlements, décisions et directives ;

¹ Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

-
- collaborer avec les avocats des autres sites dans la prise en charge des dossiers de la BCEAO.

II- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert, à égalité de conditions, à tous les Cabinets d'Avocats établis sur le territoire d'un des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

III- MODALITES DE SOUMISSION

Les Cabinets intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du Représentant du Cabinet, faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'appel à la concurrence s'il est présélectionné ;
- une attestation de l'Administration fiscale valant quitus fiscal (impôts directs et indirects) ;
- une attestation valant quitus social (cotisations de sécurité sociale) ;
- une attestation de l'Administration fiscale valant quitus fiscal (impôts directs et indirects) ;
- une attestation valant quitus social (cotisations de sécurité sociale) ;
- une attestation de l'Ordre des Avocats certifiant que l'Avocat intéressé n'a fait l'objet d'aucune sanction ou procédure disciplinaire durant les cinq (5) dernières années (2018-2022) ;
- une attestation d'inscription à l'ordre des avocats;
- une attestation d'immatriculation au registre de commerce;
- tout document justifiant de la capacité financière et de la solvabilité du Cabinet sur les trois dernières années 2020/2021/2022 (bilans annuels, déclarations fiscales des revenus professionnels, etc.) ;
- une note de présentation du Cabinet (date de création, siège, dénomination, forme juridique, coordonnées, adresse, etc.) et les moyens matériels et humains qu'il compte mettre en œuvre pour la réalisation de sa mission (liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives, cursus, ancienneté et type de contrat liant chaque membre du personnel du Cabinet) ;
- les références professionnelles du Cabinet et ses domaines de compétence.

Les dossiers de candidature doivent clairement indiquer le site de la BCEAO pour lequel le Cabinet manifeste son intérêt. Il est noté que les cabinets pourront uniquement postuler pour les sites de leur pays d'immatriculation.

Les soumissionnaires établis au Sénégal pourront postuler pour la BCEAO-Siège et la Direction Nationale pour le Sénégal ou choisir l'un de ces sites. Ceux basés en Côte d'Ivoire peuvent soumissionner pour la Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ou l'un seulement de ces sites.

La BCEAO établira sur la base des réponses au présent appel à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de Cabinets et reprendra ultérieurement contact avec les soumissionnaires présélectionnés.

IV- PROFIL DU CABINET

Le Cabinet intéressé devra disposer en son sein d'un personnel :

- inscrit au Tableau de l'Ordre National des Avocats d'un Etat membre de l'UMOA, suffisant, qualifié, expérimenté et maîtrisant le droit, les techniques et les stratégies d'assistance juridique, avec une bonne connaissance du secteur bancaire de l'UMOA ;
-

-
- justifiant d'une maîtrise du cadre juridique et institutionnel de l'UMOA, de la CEDEAO et de l'OHADA, du droit de la fonction publique internationale, du droit communautaire, de la réglementation des activités bancaires et de la microfinance, du droit du numérique, du droit applicable aux infrastructures de paiements, etc.) ;
 - apte à réaliser les prestations attendues avec la plus grande disponibilité et justifiant d'une capacité à faire preuve d'une forte réactivité et à traiter de façon diligente les dossiers ;
 - possédant de fortes capacités relationnelles et de communication en direction des médias et du grand public ;
 - ayant de très bonnes capacités d'organisation et de gestion des problématiques complexes ;
 - ayant une excellente maîtrise de l'outil informatique et de l'utilisation de la messagerie électronique ;
 - justifiant d'une parfaite maîtrise du français, la connaissance de l'anglais ou du portugais serait un atout.

Le cabinet devra aussi avoir :

- une expérience générale en qualité d'avocat conseil ;
- des expériences similaires en qualité d'avocat-conseil pour des banques, des institutions de microfinance, des institutions internationales ou assimilées.

La sélection définitive interviendra après examen des propositions qui auront été communiquées par les soumissionnaires présélectionnés conformément aux exigences de la demande de proposition établie par la BCEAO.

V. TRANSMISSION DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, doivent être transmises exclusivement par courrier électronique, en version PDF, au plus tard le 8 septembre 2023, à 10H00 (heure locale) à l'adresse ci-dessous : ***courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int***.

Les courriels de transmission devront avoir pour objet : **"DP-Z00-DBA-044-2023 - manifestation d'intérêt pour la sélection des cabinets d'avocats-conseils de la BCEAO"**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne seront pas recevables.

VI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande de renseignements doit être adressée à la Banque Centrale par écrit, au moins cinq (05) jours avant la date limite de remise des offres, à l'adresse suivante : ***courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int***.

Les réponses aux questions éventuelles seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int jusqu'à la date limite de dépôt des soumissions. A cet égard, les soumissionnaires sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque Centrale.
